



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h04. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur téléphone portable. Elle prie les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général ou la presse, de prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

Sur 40 membres, 27 sont présents, 11 sont excusés, 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Il nous informe qu'en raison du chantier du réseau Tramway et de la fermeture du passage sous-voies du 1^{er} août à Renens, la ligne 32 sera scindée en 2. Cette fermeture touchera autant les transports publics que le trafic motorisé individuel. Dès le 9 janvier prochain et pour l'année 2023, probablement encore plus, la ligne 32 qui relie Mex-Faraz à Prilly-Galicien sera séparée en deux lignes distinctes. Désormais, les 2 parcours seront Villars-Ste-Croix-en Coulaye/Mex/Renens-Avenir et Renens-gare-Sud/Prilly-Galicien. La liaison entre ces deux parties de la ligne 32 se fera à pied à travers la gare de Renens, soit par la passerelle Rayon Vert, soit par le passage sous voies. Le temps de parcours à pied est estimé à 6 minutes pour relier l'arrêt Renens-14 Avril à l'arrêt Renens-gare Sud. Plus d'informations sont données sur le site T-L.ch et auprès des conseillers du centre clientèle de Renens, au pied de la passerelle Rayon Vert, sur la rue de Crissier.

Au sujet de la densification de la zone industrielle, il rappelle que ce dossier date de 2017 et, effectivement, ce dossier a été transmis au Canton pour la 2^{ème} fois cet été, pour un 2^{ème} examen préalable. Il aurait dû nous être retourné pour le 9 décembre dernier. La Municipalité a été informée, par écrit, par le département concerné, que le dossier n'a pas encore fait le tour de tous les intervenants concernés, sans donner de nouvelle date.

Concernant le trottoir et la piste cyclable sur la RC 251A, la Municipalité attend toujours la réponse de l'OFROU dont le dossier a été transmis en octobre 2022. Dès réception des commentaires de l'OFROU, le Canton pourra aller de l'avant. Les instances du Canton devront à nouveau se prononcer sur le sujet et, si tout va bien, le dossier pourrait être remis à l'enquête. Aucun espoir pour cette année.

A propos de l'affaire Canton/commune : lors d'une votation à l'assemblée de l'UCV en automne 2020, notre commune n'a pas adhéré à la prise de position de l'UCV envers le Canton, permettant de diminuer nos charges sociales d'ici 2028. Pour la Municipalité, ce délai est trop important et le montant trop faible. Pour ces raisons, la préférence a été donnée à l'ADCV (Association de Communes Vaudoises) pour l'initiative "SOS Communes". Comme nous l'avons probablement entendu, ou lu, 13 communes, membres de l'ADCV, sont dans l'attente d'une décision du Tribunal Fédéral concernant le coût excessif de la facture sociale 2020. A ce jour, 37 communes de l'ADCV, dont la nôtre, ont déposé un recours auprès de la CDAP (Cours de droit administratif et public) contre le décompte final de la facture sociale de 2021. Notre commune est représentée par Me Bovay. Il nous informe que pour CHF 100.00 encaissés nous redonnons CHF 70.00 au Canton, c'est beaucoup !

Mme Nicole Cattano

Au sujet de la POS (porte d'orientation sociale) dont nous avons entendu parler via nos déléguées de l'ARASOL et via le Cancoir'Info, elle a ouvert ses portes le 1^{er} décembre dernier. Cette structure permet d'obtenir des informations personnalisées, demandes sociales ou administratives, ceci sans rendez-vous. Les réponses seront données directement ou les personnes seront réorientées auprès des services adéquats, pour des questions qui peuvent concerter : une aide financière, un conseil en matière de logement, un accompagnement dans la recherche d'un emploi, une demande de subside à l'assurance-maladie, une question sur les rentes AVS ou AI, les allocations familiales, etc. Cette structure est innovante dans le Canton. A ce jour, les personnes ne savaient pas où s'adresser ou elles étaient renvoyées d'un service à un autre car la structure sociale est assez complexe. Il y a l'AAS (agence d'assurance sociale), le CSR (centre social régional), le CMS (centre médical social). Chacune de ces structures a des prestations et une adresse différente, raison pour laquelle il a été décidé de tout rassembler en une même porte. Il a été annoncé que ce projet avait fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre d'un appel à projet, *Vaud pour vous*, afin d'obtenir un financement cantonal. Malheureusement, il n'y a pas eu de financement cantonal, car l'argument était, que cette tâche incombe strictement à l'ARASOL.

Elle annonce qu'un autre projet sera déposé par l'ARASOL, qui concerne la fracture numérique, et que probablement une subvention sera allouée.

Le mois dernier, il y a eu l'inauguration du Galetas à Renens, sous l'impulsion du Centre social protestant. Désormais, l'ouest lausannois a son propre Galetas où l'on peut y trouver des habits de seconde main. Elle rappelle que les bénéfices générés contribuent au financement des consultations gratuites telles que la consultation juridique.

Concernant les écoles, en tant que membre du conseil d'établissement scolaire, il lui a été demandé de nous faire part, par souci de transparence et de communication, des intentions de la commune de Bussigny. Nous sommes indirectement impliqués, du fait que l'établissement scolaire comprend les 2 communes. Le Conseil communal de Bussigny a déposé un postulat intitulé : *Pour des espaces communs des écoles (incluant les cours d'écoles) plus conviviaux et plus verts*. Elle le résume en quelques mots : les espaces communs et surtout les cours d'écoles ne sont pas, ou peu, fournis en mobilier, aménagements, et jeux. Ces cours d'écoles méritent un rafraîchissement et/ou une réflexion. Les espaces communs et surtout les cours d'écoles sont des lieux où les enfants et les enseignants jouent, se reposent, s'amusent entre deux cours mais aussi des lieux de sociabilisation pour tous. Les cours de récréation plus vertes peuvent être aussi un atout majeur dans la lutte pour des îlots de chaleur. En cas d'intérêt pour ce postulat, il est à disposition auprès de notre secrétaire du Conseil général.

Au sujet de la gestion du risque de pénurie énergétique, la Municipalité a décidé de suivre les recommandations cantonales et fédérales en matière d'économie d'énergie. A savoir, mettre en œuvre les mesures d'économie, informer et sensibiliser la population, le Conseil général, les employés communaux et les entreprises, sécuriser les systèmes d'eau potable, d'évacuation et d'épuration des eaux usées, l'encouragement à agir sur l'éclairage public et planifier des points de rencontres d'urgence, appelés PRU. La Municipalité est en train d'organiser le PRU de notre commune, qui sera un lieu dédié aux liens entre la population et les services de secours. Le risque de pénurie est relativement faible pour cet hiver mais il n'est pas exclu pour le prochain. La planification qui est faite aujourd'hui pourra servir pour l'avenir mais également, si par hasard, une catastrophe naturelle devait survenir. Comme lu dans le tout ménage, la Municipalité a souhaité adopter un comportement responsable, comme le fait le Canton. C'est pour cette raison qu'au niveau des bâtiments communaux, il a été donné une attention particulière, pour éviter au maximum le gaspillage énergétique en ce qui concerne les stores, les lumières, le chauffage et l'électricité. Au sujet de l'éclairage public, selon les possibilités, les ampoules ont été ou seront remplacées par des ampoules LED. La fontaine et l'éclairage autour du collège sont éteints par un minuteur, de 22h00 à 7h00 du matin et, selon les possibilités, un lampadaire sur deux est déconnecté. A ce sujet, une étude de faisabilité est en cours afin de baisser l'intensité lumineuse la nuit, mais avec le système actuel, il n'est pas possible de le faire. Si cette étude aboutit, la Municipalité reviendra probablement vers le Conseil avec un préavis.

Au sujet des décos de Noël, la Municipalité a souhaité, tout de même, garder un peu d'esprit de Noël, raison pour laquelle il a été choisi de laisser les 5 lampadaires allumés devant le collège ainsi que les 5 arbres du Sansy, de 17h00 à 22h00.

Elle nous informe qu'un groupe de mamans a demandé à disposer de la salle des sociétés pour organiser, pour les enfants du village, un cours de peinture et de dessin. Cette salle est mise à disposition gracieusement 1 fois par semaine. Elle nous montre une très jolie carte reçue de la part des enfants, qui remercient la Municipalité d'avoir laissé cet espace à disposition. Elle nous remercie pour notre attention.

M. Vincenzo Camuglia

Au sujet de la chapelle, il nous informe que la façade ouest, côté giratoire, a été repeinte et que les 2 vitrages de cette même façade ont été remplacés. Ces travaux étaient prévus au budget.

Concernant la salle de gymnastique, il nous annonce que le lave-vaisselle a dû être remplacé. L'appareil était irréparable, il avait 40 ans. Le coût des travaux s'élève à CHF 12'170.00, ils étaient non prévu au budget.

M. Nicola Cassetta

Au sujet des travaux au centre du village et des grilles des égouts qui faisaient du bruit. Il pense qu'avec les travaux, le problème a été réglé.

Concernant le chemin des Chênes, il a été fait des changements sur le haut du terrain car lors de pluie cela provoquait un éboulement du terrain. Une bouche d'évacuation a été créée. Il semble que cela ait résolu ce problème.

Lors de l'épisode du gel de la semaine précédente, un véhicule a embouti une borne hydrante. Celle-ci a été réparée et c'est l'assureur du véhicule qui paiera les frais.

Au sujet du risque de pénurie d'eau potable, cette question lui avait été posée lors d'une séance. L'eau arrive par une pente naturelle, donc même sans courant, elle arrive à nos robinets.

M. Frédéric Strittmatter

Forêt : chemin du Refuge, en partenariat avec notre conseiller en assurance et avec beaucoup d'obstination, la Municipalité vient de recevoir la confirmation que l'ECA, participera à hauteur de CHF 11'300.00 d'indemnités pour les dégâts survenus en 2021, du terrain au-dessus de La Chambronne. Il a aussi relancé l'Etat de Vaud pour la même partie, même si le Canton n'a payé, que des réparations pour la partie « chemin » et non « herbeuse-talus ». Dossier à suivre.

La fontaine a été changée. Le montant a été pris sur le budget de l'exploitation forestière.

Service du feu (SDIS) : depuis des années le projet « VIDIS » est à l'étude. Une proposition a été concrétisée. Le même texte a été rédigé, par les juristes de l'ECA, à l'attention d'une quinzaine de communes. Même si ce texte est quelque peu abscon et littérairement hermétique, il n'en est pas moins très sensé quant à son objectif.

En réalité et en résumé, il s'agit d'une délégation de compétence aux pompiers professionnels de Lausanne, entre autres, durant les heures de travail. Les pompiers volontaires du SDIS Sorge seront alors engagés uniquement pendant les périodes non liées aux activités professionnelles standards soit les nuits, les week-ends et jours fériés. Nous pouvons voir ainsi plusieurs avantages d'importance :

1. L'utilisation des ressources humaines indépendamment des lieux de travail avec les difficultés liées aux déplacements. 2. Le soulagement par rapport aux employeurs quant à la mise à disposition de membres de son personnel. 3. Un argument d'importance pour le recrutement de pompiers bénévoles à l'avenir.

POL : les points à souligner sont : la poursuite du recrutement d'une ou d'un commandant(e). Actuellement 25 dossiers ont été reçus, 10 candidats reçus pour une première rencontre, 7 pour une seconde. Une liste courte de 4 à 6 personnes sera prête en début d'année.

Lors de la séance de la CDPV (La Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises) du vendredi 9 décembre, il a été relevé la volonté de réunion des forces de recrutement communes à l'ensemble des corps de police et gendarmerie du canton. Efficacité, équité et rapidité seront ainsi les maîtres-mots en termes de recherche de candidats et cela au vu de la diminution sérieuse des effectifs.

ORPC : depuis le dernier conseil, l'événement important fût le rapport bataillonnaire de Madame la Lieutenant-Colonelle Corinne Brandt, ainsi que sa nomination formelle. Un rapport, à sa connaissance, vous sera lu par le rapporteur de la délégation du Conseil Intercommunal.
Il nous remercie de notre bienveillante attention.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.
Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.
Pour l'ORPC, ~~M. Pierre David~~ M. Igor Kortchnoï lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle annonce les séances pour 2023 : 9 mars – 29 juin – 12 octobre – 14 décembre

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

7. ASSERMENTATIONS

Avec la démission de M. Tahirou Komi, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 40 membres à ce jour.

8. PREAVIS NO 13/2022 BUDGET 2023

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

Mme Yolande Riche donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 13/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Au terme de la lecture, M. Georges Cherix fait remarquer qu'il manque, dans la liste des personnes présentes, Mme Sylvie Faessler, boursière.

Mme Yolande Riche s'excuse pour cet oubli.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Monique Romon demande quant au compte 321.311, le texte qui accompagne le budget qui annonce le rachat d'une nouvelle fontaine. Or, dans ses communications, M. Strittmatter a annoncé autre chose.

M. Frédéric Strittmatter répond qu'il a demandé au nouveau forestier une offre pour une nouvelle fontaine. Ce dernier n'a pas compris que c'était une demande d'offre. Il a immédiatement fait procéder au remplacement pour un montant de CHF 2'400.00. Le forestier s'est excusé pour sa précipitation.

Mme Susanne Perrudet demande quelles sont les fêtes prévues en 2023 car elle constate une forte augmentation sur le compte 110.317, page 2/25.

M. Nicola Cassetta répond que l'augmentation principale est l'aide aux sociétés locales avec un montant alloué chaque début d'année, en lieu et place des remboursements d'apéritifs de temps à autre. Il ajoute que c'est en vue d'aider les sociétés locales, qui tirent un peu la langue, que la Municipalité a décidé d'allouer un montant annuel afin de les aider dans la préparation des fêtes de l'année.

M. Georges Cherix ajoute que l'année prochaine sera organisée une rencontre entreprise – commune. Il précise que toutes les entreprises seront invitées. Cette rencontre sera probablement organisée courant mai ou juin.

M. Nicola Cassetta ajoute encore, que selon le modèle de la manifestation Dopamine, l'année prochaine, un cinéma open air sera organisé le 24 août. Et, que le district fêtant ses 15 ans, chaque commune participera à cet événement. Pour notre commune cette participation s'élève à CHF 3.00 par habitant.

Mme Monique Romon demande si l'entreprise Bobst Mex SA a justifié la diminution de sa participation pour la ligne 32.

M. Georges Cherix répond que c'est un contrat qui a été conclu avec Bobst Mex SA, soit CHF 375'000.00 les cinq premières années puis CHF 325'000.00 les cinq années suivantes. Il ajoute qu'il pense que d'ici deux ans, il faudra renégocier un nouveau contrat avec les TL, Bobst Mex SA et notre commune.

Mme Jacqueline Pernet, quant aux coûts des bus qu'elle trouve farameineux, en lisant les comptes, ressent que la Municipalité est "pieds et poings liés" par rapport aux TL. Elle demande si c'est réellement le cas ou si la Municipalité a une marge de manœuvre.

M. Georges Cherix répond que la Municipalité n'a absolument pas de marge de manœuvre.

M. Pascal Muller demande, quant à la ligne 32, combien paient les autres communes, telles que Crissier ou Renens.

M. Georges Cherix répond que notre participation n'est pas pour qu'une partie de la ligne. Notre participation est pour tout le réseau. Il précise encore que notre participation s'étendra aussi pour le M3, dans quelques années. Il souhaite que l'entreprise Bobst Mex SA continue sa participation. Il ajoute qu'il y a aussi une discussion pour la remise en état, pour quelques Mio engagés, du M1. Il ajoute encore que la commune de Crissier a 1,5 Mio d'augmentation pour les transports publics, de même que la commune de Bussigny. Il espère que le prix de la benzine redescende et que l'électricité revienne à des coûts plus corrects.

M. Nicola Cassetta ajoute que ces chiffres leur ont aussi fait "tourner la tête".

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Le préavis est accepté tel que présenté à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour sa confiance.

9. POSTULATS/MOTIONS : REONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DE MME YOLANDE RICHE

Le document ayant été envoyé aux membres, elle demande aux membres présents, s'ils veulent que les conclusions soient lues. Cela n'est pas demandé.

Elle informe les membres présents que la procédure du traitement d'un postulat voudrait qu'une commission soit nommée pour examiner le rapport de la Municipalité. Elle ajoute que dans ce cas de figure, il y a déjà eu une séance d'information publique. Il lui semble donc qu'il n'est pas nécessaire de demander à une commission de travailler. Elle laisse ainsi le choix à l'assemblée de décider si elle juge qu'il faille tout de même faire travailler une commission.

Mme la Présidente passe au vote : voulez-vous qu'une commission soit nommée pour étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Yolande Riche & consorts ? Les membres présents votent par la négative.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche remercie la Municipalité d'avoir répondu à son postulat. Elle rappelle que ce postulat a été déposé lors de la séance où le Conseil général a accepté le préavis de CHF 149'000.00 pour un crédit d'étude pour la rénovation des deux bâtiments. Pour elle, le but de ce document était d'ouvrir le débat et d'obtenir des réponses motivées. A chacun de juger si le but est atteint. Pour sa part, elle avait posé la question d'une halte-garderie dans l'ancienne laiterie, cela est peut-être impossible. Elle aurait voulu savoir quelles données légales et techniques rendaient cette affectation impossible. A ce jour, elle ne les connaît pas.

Mme Nicole Cattano se souvient que c'était une demande de la part de certaines personnes sur cette possibilité. Elle ne pense pas avoir dit que cette affectation était impossible. Par contre, la Municipalité a

dit souhaiter garder le bâtiment dans lequel on se trouve actuellement, pour le scolaire. Ce qui veut dire que la salle du Conseil doit être déplacée dans le nouveau bâtiment et qu'une halte-garderie est une affaire de l'ordre privé. Elle ajoute qu'il y a déjà le réseau de BussiVillAge qui propose des crèches, des accueils de jour pré et parascalaires. Elle rappelle les budgets représentant une somme très conséquente. Elle pense que l'offre est déjà bien étayée pour notre commune.

Mme Yolande Riche trouve qu'il est dommage, au vu des budgets conséquents, que les mamans du village soient condamnées à prendre leur voiture pour amener leurs enfants à Bussigny alors que notre commune aurait pu investir dans le village pour ce réseau.

Mme Nicole Cattano répond qu'une halte-garderie n'est pas une crèche. Une halte-garderie, c'est comme à la Migros, où vous laissez votre enfant durant 2 à 3 heures pendant que vous allez faire vos courses, c'est un moment de sociabilisation. Elle ajoute que le réseau BussiVillAge offre des endroits de garde pendant que les parents travaillent. Une halte-garderie ne rend pas service aux parents qui travaillent. Elle précise encore qu'il s'agit de deux concepts totalement différents.

M. Pascal Muller demande si une proposition sur ce postulat peut être dite maintenant ou plus tard dans les divers.

Mme la Présidente répond que c'est dans les divers, car maintenant, nous étudions la réponse de la Municipalité.

M. Eric Jan a trouvé l'expression "& consorts" maladroite. Ce terme, dans son acceptation commune, est péjoratif et, dans son sens juridique, il donne l'impression d'un conflit, ce qui n'est pas du tout le cas. Il a trouvé cette formulation malheureuse.

Mme Nicole Cattano répond qu'elle a été choisie, parce qu'au Grand Conseil, tous les postulats et motions sont nommés avec le nom de la personne & consorts. Il s'agit d'un usage. Et, c'est sur ce principe-là que la Municipalité l'a intitulé ainsi, vu que le document comportait plusieurs signatures et qu'il ne faisait pas référence à une seule personne.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôture la discussion.

Mme la Présidente passe au vote : acceptez-vous de prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de Mme Yolande Riche & consorts.

Les membres présents acceptent, par 16 voix pour, 2 voix contre et 7 absentions de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat.

10. DIVERS

M. Pascal Muller demande plutôt l'ouverture d'une discussion, basée sur le fabuleux projet de la Maison de commune. Aujourd'hui, nous avons l'habitude de travailler en projet participatif, c'est-à-dire, d'associer des gens dans le projet afin qu'ils se l'approprient, qu'ils donnent leurs idées, leurs remarques afin de faire évoluer les choses positivement et d'éviter surtout les conflits. Dans le cadre de ce projet, il y aurait 2 manières de procéder qui permettent d'intégrer les gens de la commune, en particulier les riverains. Soit d'avoir une commission thématique nommée par le Conseil et un groupe de travail nommé par la Municipalité. Ces groupes sont composés de gens qui viennent du coin où cela se passe, ces gens n'ont pas de pouvoir de décision, juste un pouvoir participatif afin de donner leur avis et être un peu la voix de tout le monde dans la commune.

Mme Nicole Cattano le remercie pour cette proposition qui fait écho chez elle. Elle a suivi un cours ce matin à Unisanté sur la promotion de la santé dans les espaces de jeux. Ce n'est pas tout à fait le même sujet mais il a été question de cette démarche participative. Elle pense que pour une place de jeux, cela a toute sa raison d'être de faire une démarche participative. Elle précise que c'est un lieu dans le village où tous les habitants peuvent en bénéficier, enfants, plus ou moins jeunes. Les idées actuelles sont de faire de l'intergénérationnel dans les places de rencontre. Les propos évoqués par M. Muller sont justes mais elle pense que nous nous trouvons dans un contexte différent. L'enveloppe extérieure du bâtiment est visuellement pour tous mais l'utilisation n'est pas pour toute la population. Elle est principalement dévouée à l'administration. Elle avait envie de répondre cela par rapport à son vécu du matin.

Mme Susanne Perrudet remercie M. Cassetta d'avoir fait procéder au changement des grilles, c'est comme le jour et la nuit.

M. André Favez annonce qu'au fond de la parcelle 100, il y a, à nouveau, des arbres qui sont tombés.

M. Frédéric Strittmatter répond qu'il en fera part à M. Grégory.

M. André Favez l'avise que cela est déjà fait.

Mme Yvette Jenny demande comment l'eau arrive jusqu'au réservoir. Selon elle, il doit y avoir de l'électricité pour la pomper.

M. Nicola Cassetta répond qu'en cas de pénurie, il y aura des coupures de 4 heures. Donc les quelques millions de litres d'eau à disposition dans le réservoir seront pompés durant les heures où il y aura de l'électricité. Il est clair que si la pénurie devait durer quelques mois, il y aurait quelques problèmes. Là, notre réserve d'eau est importante et les coupures seraient de 4 heures alternées.

Mme Yvette Jenny demande si nous devrions prendre sur la réserve incendie.

M. Nicola Cassetta répond par la négative.

M : Georges Cherix avise que nous avons l'eau de Lausanne également, qui vient depuis Cheseaux par gravitation dans le réservoir. Donc, s'il y avait plusieurs jours sans électricité, nous aurions toujours de l'eau de Cheseaux.

Mme Monique Romon demande ce qu'il en est des radiateurs des corridors du collège. L'autre jour, en passant, elle a remarqué que le thermostat était sur 5. Elle demande si c'est vraiment utile de chauffer les corridors. Qu'avec 1 degré de moins, il y a entre 7 et 10% d'économie d'énergie et que cela vaudrait la peine de diminuer les radiateurs.

M. Georges Cherix répond que la Municipalité essaie de suivre ce qui leur est demandé en baissant d'un degré au départ de la chaudière. Dans les couloirs il y a effectivement beaucoup de mouvement, les enfants sont habillés. La Municipalité ne peut pas se permettre de descendre de 3 à 4 degrés, comme la maison n'est pas bien isolée, il faut malheureusement mettre de la chaleur pour qu'il y en ait un minimum dans les locaux. Il précise que dans la salle, c'est sur 3,5, il ne fait pas très chaud. Nous sommes un certain nombre, ça va. Mais quand on est tout seul, au bout d'un moment, on a vraiment froid.

M. Nicola Cassetta ajoute que même en séance l'après-midi avec 4 à 5 personnes, on est bas en température.

Mme Monique Romon rappelle qu'elle évoque les couloirs.

M. Georges Cherix fait remarquer que ce phénomène est visible dans la salle de gym.

Mme Monique Romon comprend pour la salle de gym. Mais dans les corridors, c'est animé et les personnes ne sont pas statiques. Elle pense qu'il est possible de faire des économies à ce niveau-là.

M. Georges Cherix répond que pour qu'il soit possible de faire des économies, la commune doit investir près de 1,5 Mio pour refaire la nouvelle salle de gym.

M. Pascal Muller a remarqué que la haie, côté Migrolino, près du cimetière n'est pas entretenue. Si rien n'est fait, avec la neige, elle sera fichue au printemps prochain.

M. Georges Cherix répond que s'il s'agit d'une haie de la commune, l'employé communal les taille. Il semble qu'il s'agisse d'une haie privée. Tous les privés reçoivent une information qui leur demande d'entretenir leur haie.

M. Marc Furrer intervient. Il ne s'agit pas de sa haie. Celle dont on parle est située près du portail côté église.

M. Georges Cherix rappelle que les haies communales sont entretenues par l'employé communal. Il ajoute que la Municipalité en prend note et que le nécessaire sera fait s'il s'agit bien d'une haie communale.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h12.

M. Georges Cherix remercie les membres du Conseil général pour leur travail durant toute l'année. Il leur souhaite tous ses bons voeux et une bonne fête de fin d'année. Il annonce qu'un apéritif est prévu à l'issue de cette séance.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard

